

- **Constitution**

Une patente ayant été accordé en date du 17 juin 1988 par le *GRAND CONSEIL DE L'ORDRE DES MAITRES ROYAUX ET CHOISIS D'ANGLETERRE, DU PAYS DE GALLES ET DE SES DISTRICTS ET CONSEILS OUTRE MER*, l'Ordre des Maîtres Royaux et Choisis fut introduit en France par la fondation du Conseil Occitania-Columbian, N°154, destiné à travailler en la Crypte de Toulouse.

Un développement harmonieux de l'Ordre en porta, dix ans plus tard, le nombre à six de telle sorte que le Samedi 9 mai 1998, quatre des six Maîtres en exercice remirent à l'Illustrissime Grand Maître une pétition aux fins de voir se créer une Juridiction souveraine en France.

Le principe en fut accepté et le 12 juin, sur instruction de l'Illustrissime Grand Maître, le Colonel Robert Keith HIND, le R.& Ill.Comp. Timothy J.LEWIS, Grand Scribe, procédait à une consultation préliminaire de chaque Conseil pour connaître leur sentiment sur l'éventuelle constitution d'un Grand Conseil souverain pour la France.

Les résultats de la consultation étant très largement favorable, un referendum fut organisé entre les 20 juin et 31 juillet 1998.

Se fondant sur ses résultats, l'Illustrissime Grand Maître, le Colonel Robert Keith HIND, accompagné de Grands Officiers du *GRAND CONSEIL DE L'ORDRE DES MAITRES ROYAUX ET CHOISIS D'ANGLETERRE, DU PAYS DE GALLES ET DE SES DISTRICTS ET CONSEILS OUTRE MER* se rendit, le Samedi 20 février 1999 à Toulouse, aux fins de constituer les Conseils créés par elle, en un Grand Corps souverain de l'Ordre pour la France.

Le jour de cette Constitution, il fut décidé que, lors de l'Assemblée Annuelle du *GRAND CONSEIL DES MAITRES ROYAUX ET CHOISIS DE FRANCE*, devant se tenir le Vendredi 5 mars 1999, celui ci se doterait du cadre légal et réglementaire nécessaire à son bon fonctionnement.